

12 mar 2004 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 12 mars 2004

Conventions d'allocation de crédits

Sur proposition de Mme Marie Arena, Ministre de la Fonction Publique, de l'Intégration Sociale et de la Politique des Grandes Villes, le Conseil des Ministres a approuvé les projets de conventions, conclues dans le cadre de la politique des Grandes Villes entre l'Etat fédéral et les villes de Bruxelles, Charleroi, Gand, La Louvière, Mons, Ostende, Seraing et les communes de Anderlecht, Forest, Molenbeek, Saint-Gilles et Saint-Josse.

Sur proposition de Mme Marie Arena, Ministre de la Fonction Publique, de l'Intégration Sociale et de la Politique des Grandes Villes, le Conseil des Ministres a approuvé les projets de conventions, conclues dans le cadre de la politique des Grandes Villes entre l'Etat fédéral et les villes de Bruxelles, Charleroi, Gand, La Louvière, Mons, Ostende, Seraing et les communes de Anderlecht, Forest, Molenbeek, Saint-Gilles et Saint-Josse.

Ces conventions concernent l'allocation, par l'Etat fédéral, d'un budget de 42.292.000 EUR à répartir entre quinze villes et communes. Le montant des crédits alloués à chaque ville ou commune est calculé sur la base du nombre de ses habitants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe